

La *carte journalière dégriffée Commune* des CFF remplacera, dès le 1^{er} janvier 2024, la traditionnelle *carte journalière Commune*. Il s'agit d'une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes suisses. Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Descriptif et conditions

- L'achat d'une *carte journalière dégriffée Commune* auprès de l'administration est exclusivement réservée aux habitantes et habitants de la commune de Bardonnex.
- La *carte journalière dégriffée Commune* est disponible dans la limite des stocks disponibles. Toutes les communes et villes ont accès au même contingent. Une fois ce contingent épuisé, plus aucune carte ne peut être acquise pour le jour souhaité, qu'importe la commune ou le canton.
- **Elle est nominative. Les voyageuses et voyageurs doivent pouvoir justifier de leur identité auprès du personnel de contrôle des transports publics au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou d'un abonnement de transports publics valable. Toute revente ou transmission est donc exclue.**
- Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'abonnement des CFF.
- Elle est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- Elle est disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- Dans un délai de 7 jours suivant l'achat mais au plus tard la veille du voyage si l'achat a été tardif, la commune de Bardonnex a la possibilité de rembourser la *carte journalière dégriffée Commune* sans justification.

Prix

Assortiment	Prix de 6 mois à 10 jours avant le voyage (selon disponibilités)	Prix de 9 jours à la veille du voyage (selon disponibilités)
2 ^{ème} classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
2 ^{ème} classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
1 ^{ère} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs
1 ^{ère} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs

Mode d'emploi

1. Consulter la page des CFF relative aux Cartes journalières dégriffées communes : www.cartejournaliere-commune.ch – attention aucun achat en ligne – ou se rendre à la mairie afin de vérifier les disponibilités.
Il n'est pas possible de réserver une carte par téléphone ou par messagerie électronique.
2. Si une carte journalière est disponible à la date et au tarif souhaités, rendez-vous au plus vite à la mairie pour son acquisition.
En effet, le site étant à la disposition de toutes les communes et villes suisses, l'offre peut très rapidement disparaître.
3. La carte journalière étant nominative, connaître avec exactitude les coordonnées de la personne porteuse du document (nom, prénom, date de naissance, préciser si elle est au bénéfice ou non d'un demi-tarif). Le jour du voyage, celles-ci seront vérifiées par le personnel de contrôle des transports utilisés.
4. Le paiement doit être effectué le jour de l'achat au guichet de la mairie ; il peut être fait en espèces ou par carte de débit.
5. La *carte journalière dégriffée Commune* vous est remise en format papier.
6. Il est important de vérifier, dès son acquisition, que les données personnelles et le jour du voyage figurant sur la carte journalière dégriffée commune sont corrects.